

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## COMITE SYNDICAL DU SIVU DES ORMEAUX

## Délibération nº 2023-006

L'an deux mil vingt-trois le dix-huit mars à neuf heures, le comité syndical à vocation unique « SIVU des Ormeaux » dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de PIGNY, siège du syndicat, sous la présidence de Monsieur Christian MANCION.

Inscrits: 9 Présents: 9 Votants: 8

Date de la convocation: 06 mars 2023

Présents: Christian MANCION, Patrick PARFAIT, Jean-Luc LEGER, Éric COLLIN, Mickaël GENESTE, Cyril GRILO, Patrick RICHARD, Bernard ROUSSEAU (suppléant), Joaquim VAZ.

Absents excusés : Nadine EUDE-COULON

Absents:

Florence PETITJEAN (suppléante)

Secrétaire : Cyril GRILO

Objet : Affectation du résultat De fonctionnement de l'exercice

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 : Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022; Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 12 788.33 euros;

Le Comité syndical DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

**POUR MEMOIRE:** 

Excédent antérieur reporté : + 12 488.87 € Virement à la section d'investissement : + 12 488.87 €

Résultat de l'exercice 2022: + 12 788.33 €

RESULTAT A AFFECTER: + 12 788.33 €

SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT : + 29 852,81 €

SOLDE DES RESTES A REALISER: 0

**BESOIN DE FINANCEMENT:** 0

**DECISION D'AFFECTATION:** 

AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement : + 12 788.33€

REPORT DE FONCTIONNEMENT R002:

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans) ou par l'application Télérecours https://citoyens.telerecours.fr

Le Secrétaire de séance,
Cyril GRILO

Le Président,

Christian MANCION

Certifié exécutoire Reçu en Préfecture Publié sur site https://pigny.fr le 21/03/2023